

SOCOTEC BELGIUM ASBL





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

Nr 4246

141 7240				
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport : 2.3 / 6.02.08/.01				
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente	e 🔲 contrôle périodique			
Type d'habitation : ✓ maison ☐ appartement ☐	autres:			
Demandeur: Ce L. T. Collect	- SelAING	,		
	and EANI de l'installation :			
Adrocco do la visita:	O VAULX 64	- 400	1 Re	INNUC
Date de visite : Date d'émission	2/02//CRéférences	client:		
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 □	276 his et dérogations 1 271	his □ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asb	CHECK-LIST-INS-F-11	DIO = 270		
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation	Protection générale du branchement : 50 A			
□3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V	Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :			
Contrôles par examen visuel, tests et mesure				
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou
Везаприон		2	ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			V	3
Etat du matériel électrique installé		V		
		2		
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des		1		
Mesures de protection contre les contacts indirect	propre bouten de test	1		
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		X		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé				
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		- A		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		V		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		- 0		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X		1/
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		V		X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		1		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :5				
Résistance de dispersion de la prise de terre :				
Identification des appareils de mesure : repris	e dans le dossier équipement indi	viduel de l'agen	it SOCOTEC E	BELGIUM asbl
Manquements / Notes :				7
* Absence de ple	u elechique	e Gi	lissi	Vollal
* Perxohan de	cestanasa	notes	clo	por
l'i e of recorde housement de coquellon				
Lo Ca S D. B (eclarage)				
				17717777
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux pre	acrintiana du B.C.I.E. La pracha	in contrôle sór	iodiano est à	affectuer
L'installation electrique est conforme aux pre	scriptions an R.G.I.E. Le proche	in controle per	Daique est a	encoluci
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à				
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL.				
vente.				
vente. ☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter				
Les resultats du controle ne permettent pas (le dessier	ineli completti	CHICHE CST C	C/NELLINEO!
par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :				n: j
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	NOM GUV		. pour rocopilo	
		MI	25	